

3 H CONSULTING
Société par Actions Simplifiée au capital de 8 000 euros
Siège Social : 123, rue Danton
92500 Rueil-Malmaison
R.C.S. : Nanterre 434 002 655

**PROCES-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 15 JUILLET 2025**

L'an deux mille vingt-cinq,
Le 15 juillet, à 18 heures,

Hamid HADJ-HAMOU

Associé unique et Président de la société 3 H CONSULTING SAS,

En sa qualité de Président et associé unique de la Société, Monsieur Hamid HADJ-HAMOU,
a pris les décisions suivantes :

- Changement des dates de l'exercice social de la société,
- La modification corrélative des statuts,
- Les pouvoirs à donner pour l'accomplissement des formalités.

PREMIÈRE DÉCISION

L'Associé unique décide de modifier les dates d'ouverture et de clôture de l'exercice social de la société pour les ramener à un exercice civil commençant le 1^{er} janvier d'une année et se terminant le 31 décembre de la même année.

Par exception, l'exercice en cours commence le 1^{er} octobre 2024 et se termine le 31 décembre 2025.

DEUXIÈME DÉCISION

Comme conséquence de la décision qui précède, l'Associé unique décide de modifier l'article 29 des statuts dont la rédaction est désormais la suivante :

ARTICLE 29 - EXERCICE SOCIAL

Chaque exercice social a une durée d'une année, qui commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

TROISIÈME DÉCISION

L'Associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

